

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Octobre 2019 à 20h30

Présents: LOOS P., BRILLIARD M., DOUMERGUE F., GOMES D., POROLI F. et

PERARNAUD C.,

Absents excusés : VERGES B.

Absents: LOPEZ MT., MIRAN P., CHEVRIER C. et CICCARIELLO C.

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GOMES

Après lecture de l'ordre du jour, La séance ouvre à 20h50

Ordre du jour

1 - validation du compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2019

Le Conseil Municipal valide le compte rendu à l'unanimité.

2 - Demande subvention travaux renouvellement réseaux d'eau

Le rendement du réseau d'eau potable de la commune de Formiguères est de 54,7 % en 2018 et par conséquent bien inférieur au seuil réglementaire de 68,4 %. Conformément à la délibération prise en conseil municipal du 24 septembre 2019, il est prévu de renouveler les tronçons de canalisations déterminés comme les plus fuyards par l'étude diagnostique.

L'étude diagnostique a déterminé en priorité n°1, 8 tronçons de canalisations ayant un débit de fuites total de 157 m³/j pour 2 764 mètres linéaires. Le montant global estimé pour la totalité du renouvellement de ce linéaire est de 1 235 450 € HT.

Dans un premier temps, il est prévu de renouveler le tronçon ayant le débit de fuite le plus important soit 39,60 m³/j sur la route de Mont louis. Le montant des travaux de remplacement de cette canalisation d'une longueur de 484 mètres linéaires a été estimé par INGE PROCESS à 221 907,62 € HT.

Ces travaux vont être réalisés sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau.

Des dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour réaliser les travaux en 2020. Les demandes d'aides ont été faites avec des taux respectifs de 70 % et 10 %. Les autres travaux de renouvellement de réseaux d'eau les plus fuyards seront poursuivis les années suivantes.

Les travaux devront être étudiés avec le SYDEEL pour l'enfouissement de l'éclairage public dans cette zone.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les demandes de subvention auprès de l'agence de l'eau et du conseil départemental aux taux les plus élevés possibles.

3 – Facturation à M. PUIGREDO Henri sur Villeneuve pour rétablir l'alimentation en eau suite à une fuite lors d'un chantier

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les désagréments qui ont été causés à l'ensemble des habitants de Villeneuve par l'erreur involontaire d'une l'entreprise travaillant sur le chantier de Monsieur PUIGREDO Henri. En effet lors de travaux à son domicile l'entreprise a laissé couler l'eau vidant le château d'eau de Villeneuve de Formiguères. Les services techniques de la mairie ont dû intervenir afin de rétablir la situation.

Il est proposé la facturation de 320 € à M. PUIGREDO pour indemniser les heures d'agents communaux passés sur Villeneuve ce we.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la facturation de 320 € à M. PUIGREDO Henri.

4 – Tarif chauffage appartement dans le bâtiment de l'école

Le chauffage de l'appartement était payé à la communauté de communes Pyrénées Catalane par la locataire. Compte tenu du déménagement de l'école, le chauffage de cet appartement devra être facturé par la commune de Formiguères. Il est proposé un montant de 220 € mensuel (12 mois par an).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de 220 €mensuel pour le chauffage de l'appartement situé au-dessus de l'ancienne école.

5 – Renouvellement avec la préfecture de la convention pour les marchés publics – Publication dans ACT

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, la commune souhaite renouveler avec la préfecture la convention pour la transmission de ses actes au contrôle de légalité par voie informatique.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la préfecture pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

6 - Ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 €

Les travaux d'aménagement du Pont de la Lladure et du parking del Rentado sont bien avancés. Le montant des travaux est de 220 345,50 € pour un montant de subvention global de 102 869 €.

Toutefois ces subventions ne seront perçues qu'en 2020, il est donc nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de payer les entreprises.

La ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire. Seuls les frais financiers qu'elle génère sont inscrits au budget. Les mouvements de capital (encaissements et remboursements) sont retracés hors budget en classe 5. Les intérêts sont calculés au *prorata temporis* des sommes effectivement utilisées.

Il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès de la banque populaire.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'ouverture de la ligne de trésorerie de 150 000 € auprès de la Banque populaire.

7 - Recherche d'un financement à court terme - Projet d'acquisition des parcelles n°2866 et 2917 A - Cami de las Clauses

Afin de pouvoir acheter les parcelles 2866 et 2917 section A et faire réaliser les travaux nécessaires à leur revente, un prêt à court terme pour un montant de 120 000 EUR doit être mis en œuvre.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la demande de prêt à court terme sur deux ans pour un montant de 120 000 €.

8 - Questions diverses

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 21h15.